

**Service Public du chauffage urbain des Hauts de
Garonne**

Rapport d'activité 2011

Sommaire

Edito.....	3
Faits marquants.....	4
Repères.....	5
Description du service.....	6
Synthèse de l'activité.....	9
Analyse financière du service.....	13
Analyse économique et financière du délégant.....	15
Contrôles effectués.....	31
Avis du délégant.....	32

Edito

Dans le cadre de son engagement en faveur de la lutte contre le phénomène du réchauffement climatique, la France, au travers des dispositions de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, s'est fixé un objectif consistant à réduire le recours aux énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre.

La production de chaleur représentant la moitié de la production d'énergie, le recours aux réseaux de chaleur permettant la récupération d'énergies, telle que celle issue de l'incinération des déchets, est un excellent levier d'action. Dès 2007, la Communauté Urbaine de Bordeaux avait adopté un schéma de modernisation du service du chauffage urbain des Hauts de Garonne incluant une récupération optimale de l'énergie issue de l'incinération des déchets et contribue ainsi à relever le défi énergétique dans lequel la France s'est engagée consistant à porter à au moins 23% en 2020 la part des énergies renouvelables et de récupération dans la consommation d'énergie finale.

Cette volonté communautaire de renouveau s'est également concrétisée au travers des engagements contractuels du délégataire Rive Droite Environnement et des projets de renouvellement urbain. Ainsi, le réseau a été sécurisé par un passage en basse pression et l'amélioration thermique des bâtiments progressive, permettra de nouveaux raccordements réduisant par voie de conséquence le recours aux énergies fossiles. Les prochaines étapes restant à réaliser étant la construction d'une chaufferie d'appoint bois/gaz sur la commune de Lormont et la substitution de la biomasse aux déchets en tant que combustible de base quand la production en aura été réduite.

Toujours soucieuse de préserver le bien-être de ses habitants et de valoriser un patrimoine environnemental précieux, la Communauté Urbaine de Bordeaux, en février 2011, a renouvelé son ambition de lutter activement contre le réchauffement climatique et a approuvé à l'unanimité le plan climat. Elle entend ainsi intégrer les problématiques énergétiques et climatiques à l'ensemble des politiques communautaires et documents de planification.

En novembre 2011, la Communauté Urbaine de Bordeaux a délibéré sur la prise de compétence « Réseaux de chaleur et de froid d'intérêt communautaire, alimentés par des énergies renouvelables et/ou de récupération ». Cette extension de compétence est effective depuis le 30 mars 2012.

Par ailleurs, l'arrêté du 8 février 2012, a classé le réseau de chaleur des Hauts de Garonne, en raison de sa très faible production de CO₂ (moins de 0,50g/kWh), parmi les plus vertueux de France.

Cette actualité contribue ainsi à faire de l'exploitation du réseau de chaleur des Hauts de Garonne une véritable vitrine de l'exemplarité de la Communauté Urbaine de Bordeaux en matière de réduction des gaz à effet de serre et confirme son rôle d'animateur du passage à l'action sur notre territoire.

Faits marquants

- L'année 2011 ayant été très douce contrairement à l'année 2010 qui fut une année rigoureuse, la chaleur livrée a baissé de 26 % par rapport à 2010. Dans ces conditions, la part d'énergie en provenance de l'usine d'incinération des déchets a atteint un record, elle a fourni environ 79 % de la chaleur alimentant le réseau.
- Démolition à Lormont des résidences Genicart 1 (Domofrance) et Génicart 3 (Aquitanis), soit une perte de 600 logements raccordés au réseau de chaleur.
- Suspension de la desserte du Collège Michel Montaigne de Lormont en vue de la réalisation des travaux d'extension de l'établissement.
- Trois nouveaux raccordements :
 - Centre de gérontologie (annexe du CHU) de Lormont,
 - Résidence « La Ramade » réalisée par Domofrance à Lormont, comprenant 73 logements,
 - Résidence « Plantagenêt » réalisée par Aquitanis à Lormont, comprenant 49 logements.
- Avenant en date du 10 août 2011 relatif à l'extension du périmètre du réseau de chaleur en vue du raccordement du quartier Carriet à Lormont.
- Mise en place d'une nouvelle chaudière sur la cogénération gaz (turbine à gaz).
- Remplacement des deux échangeurs de l'UIOM à l'occasion de l'installation du nouveau groupe turbo alternateur.

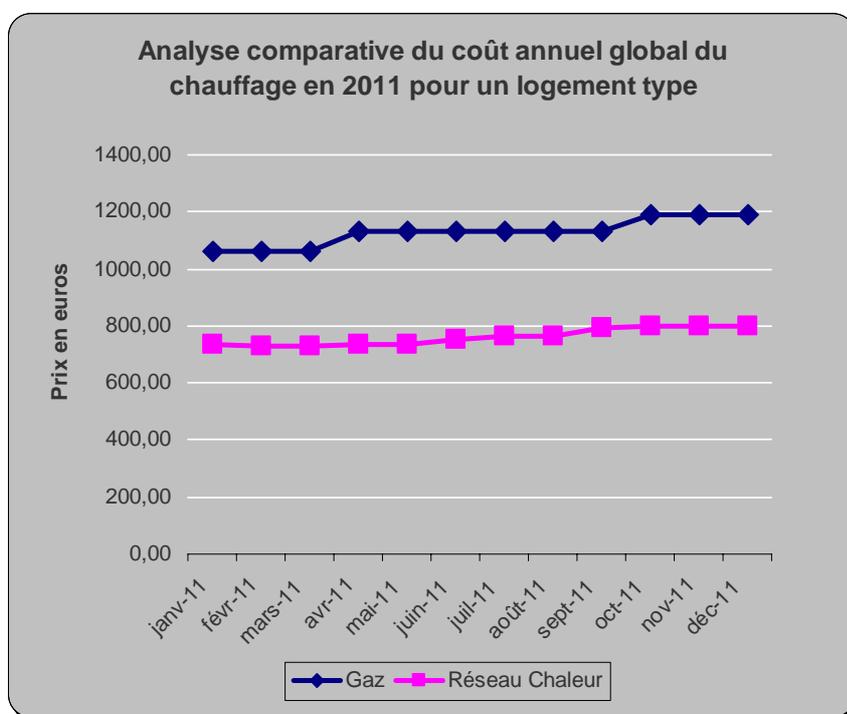
Repères

Coût annuel pour un logement type

Afin de mieux appréhender l'avantage financier des abonnés au réseau de chaleur des Hauts de Garonne, une analyse comparative est effectuée mensuellement entre le recours au réseau de chaleur et celui à une solution gaz individuel.

Cette analyse se base sur la consommation d'une famille résidant dans un logement type de 70 m2 datant des années 80 et n'ayant pas fait l'objet d'une réhabilitation thermique.

De façon constante, nous observons que le recours au réseau de chaleur est une solution qui coûte moins cher que la solution gaz individuel.



Description du service

Rappel historique

Le réseau de chaleur des Hauts de Garonne, construit à l'occasion de la création des zones à urbaniser en priorité (ZUP) sur les communes de Cenon, Floirac et Lormont dans les années 70, est un élément du modèle urbanistique qui prévalait à cette période. En 1985, il a été raccordé à l'usine d'incinération des déchets construite sur le site de la chaufferie principale, rue Jean Cocteau à Cenon, et en récupère la chaleur qui lui sert d'énergie de base.

Un service délégué

Le service public du chauffage urbain, service public industriel et commercial, a été confié à compter du 1^{er} janvier 2009 et pour une durée de douze ans, à la société Rive Droite Environnement dans le cadre d'un contrat de délégation de service public commun à l'exploitation de l'usine d'incinération. Cette société dédiée a subdélégué l'exploitation du réseau à la société Rive Droite Energie. Ces deux sociétés ont pour actionnaires les sociétés Véolia Propreté et Dalkia France.

Le service comprend la production, le transport et la distribution de chaleur et d'eau chaude sanitaire jusqu'aux sous-stations des abonnés situées en pied d'immeubles. Seul le réseau primaire, la partie du réseau qui transporte la chaleur de la chaufferie jusqu'aux postes de livraison des bâtiments, est donc entretenu et exploité par le subdélégué Rive Droite Energie.

Les équipements de production et de distribution

➤ Les équipements de production

La chaleur alimentant le réseau de chaleur provient de plusieurs équipements qui, au 31 décembre 2011, sont les suivants :

Equipements de production	Quantité	Puissance unitaire	Puissance thermique totale (MW)
Echangeurs usine d'incinération	2	11 MW thermique	22
Turbine à gaz (cogénération)	1	9,4 MW Thermique	9,4
Chaudières de la chaufferie de Cenon	2	19,2 MW Thermique	38,4
Chaudières de la chaufferie de Lormont	2	9,99 MW Thermique	19,98
Puissance installée en MW			89,78

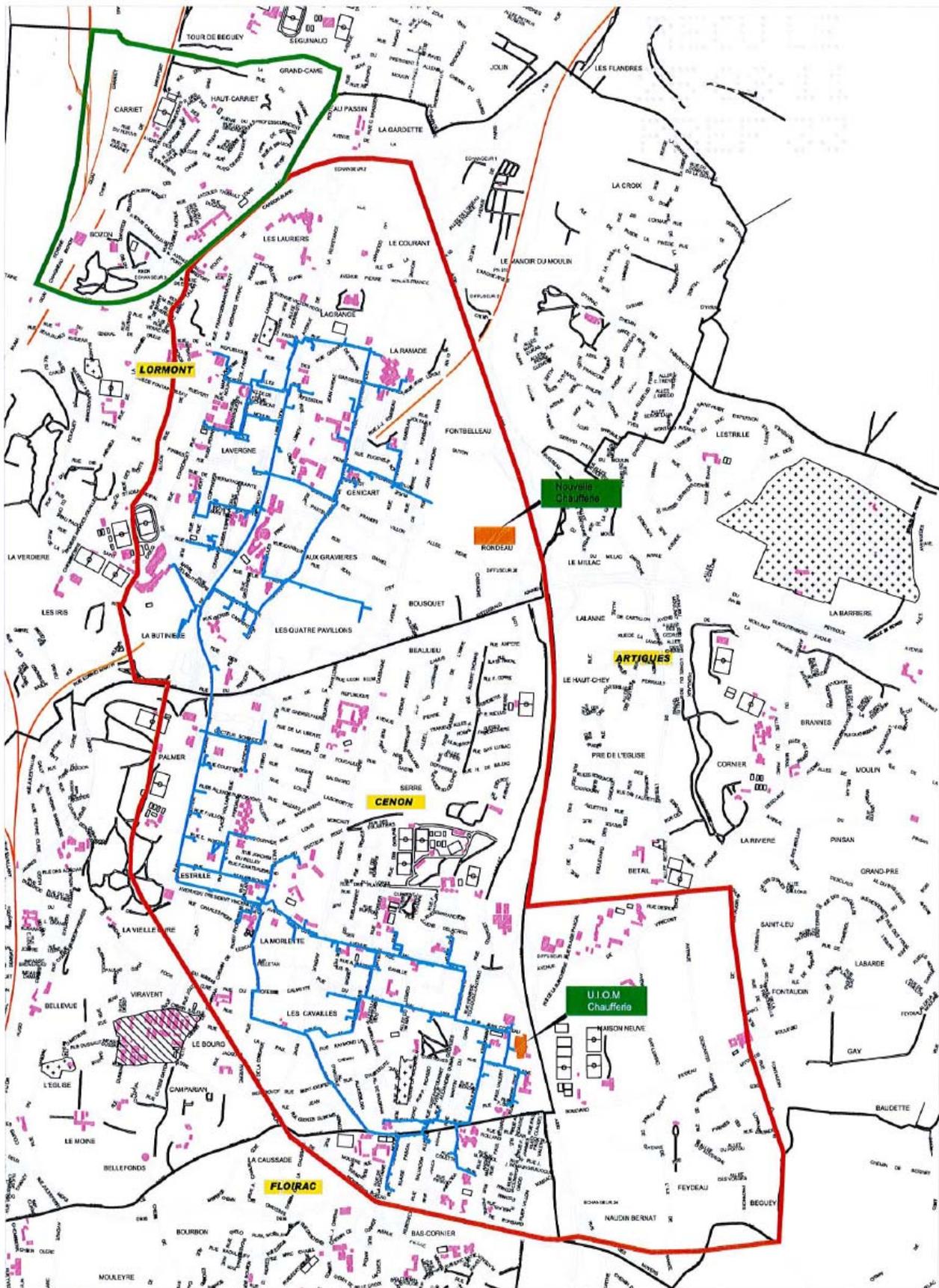
A ces équipements, s'ajoutent cinq chaudières mobiles de 1,65 MW thermique chacune qui peuvent intervenir sur le réseau, en secours.

De plus, la turbine à gaz (cogénération) évoquée dans le tableau ci-dessus a une puissance électrique de 5 MW.

➤ Les équipements de distribution

Le service du chauffage urbain est assuré par un réseau enterré fonctionnant en basse température, garantissant ainsi sa fiabilisation. Son périmètre s'étend sur le territoire de trois communes : Cenon, Lormont et Floirac.

D'une longueur de 21 kilomètres comportant deux tubes, le réseau dessert toujours 97 sous-stations (3 créations et 3 suppressions en 2011) dont 59 sont également équipées d'installations de production d'eau chaude sanitaire.



Direction Collecte et Traitements des Déchets
 Complexe thermique haut de garonne

- Extension du périmètre chauffage urbain des Haut de Garonne
- Périmètre chauffage urbain des Haut de Garonne
- Réseaux de chaleur

Synthèse de l'activité

La zone desservie par le réseau de chaleur des Hauts de Garonne est très concernée par le programme de l' ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) qui comporte des démolitions importantes alors que les opérations de constructions compensatoires ne se réalisent pas toutes sur la même zone et avec des demandes thermiques moindres.

I – Impact du Grand Projet de Ville des communes de Lormont et de Cenon sur les raccordements au réseau de chaleur des Hauts de Garonne

Le grand projet de ville (GPV) a entraîné la démolition de nombreuses résidences sur les communes de Lormont et de Cenon au cours des années précédentes. Cette tendance s'est poursuivie en 2011.

Sur la commune de Lormont :

- Démolitions

Les bâtiments détruits au cours des années précédentes ont été les suivants : résidence « Les Cimes », résidence Génicart 1 (en partie) et l'école maternelle S. Lacorre.

En 2011, dans le cadre du grand projet de ville, deux nouvelles résidences ont été démolies sur la commune de Lormont : Génicart 1 et Génicart 3 (Bois Fleuri), représentant chacune 300 logements consommateurs d'énergie.

- Raccordements

Les bâtiments raccordés au cours des années précédentes ont été les suivants : la résidence « Les jardins de la Ramée », le pôle culturel Bois Fleuri, la résidence « Néouvielle » et la résidence « Herriot ».

En 2011, les nouveaux raccordés ont été les suivants : la résidence « La Ramade », la résidence « Plantagenêt » et le centre de gérontologie. En raison de travaux d'extension du collège Michel Montaigne la desserte de l'établissement est suspendue.

Sur la commune de Cenon :

- Démolitions

Les bâtiments détruits au cours des années précédentes ont été les suivants : la résidence du Grand Pavois (avenue du 8 mai 1945) et la résidence André Gide.

- Raccordements

Les bâtiments raccordés au cours des années précédentes ont été les suivants : la résidence « Colette », et le pôle culturel Palmer.

En 2011, la puissance souscrite pour le pôle culturel de Cenon a été revue à la baisse après une année de fonctionnement.

II- Evolution des unités de répartition forfaitaires

Les unités de répartition forfaitaires (URF) servent à déterminer le montant de l'abonnement de chaque client qui correspond à sa contribution relative aux charges fixes du service hors énergie. Elles ont été initialement fixées pour moitié en fonction de la puissance souscrite et pour moitié en fonction de la consommation constatée en début de délégation ou prévisionnelle pour les nouveaux abonnés. Elles peuvent être revues en cas de modifications notables, en particulier à l'occasion des opérations d'amélioration thermique des bâtiments.

Chaque année, en fonction des démolitions, des nouveaux raccordements et des améliorations thermiques des bâtiments, le nombre d'URF, dont le total initial a été fixé à 100.000, varie.

Le nombre d'URF constitue un excellent indicateur du niveau de clientèle.

Comme en témoigne le tableau de synthèse ci-dessous, en 2011, les nouveaux raccordements n'ont pas compensé les démolitions.

Evolution du nombre d'unités de répartition forfaitaires (URF)

	Avant le GPV	2008	2009	2010	2011
Nombre URF	100 000	95 086	93 490	96 287	91 832
Evolution N/ N-1			-1,68%	2,99%	-4,63%

III- Fourniture de chaleur

La chaleur distribuée dans le réseau a été de 126.221 MWh. La chaleur de récupération en provenance de l'usine d'incinération, utilisée en priorité conformément aux dispositions du contrat de délégation, a représenté une part d'environ 79%, soit 5,40 points de plus qu'en 2010.

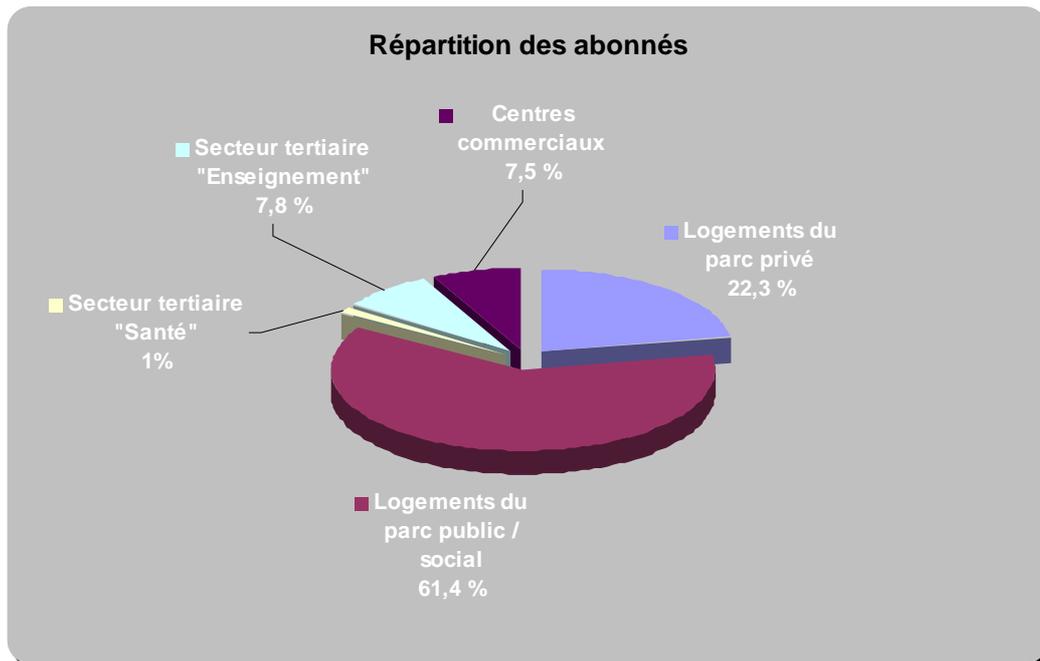
Répartition de la production de chaleur

Equipement de production	Production en MWh	Part
Usine d'incinération	99 687	78,98%
Turbine à gaz	1 689	1,34%
Chaufferie principale de Cenon	24 711	19,58%
Chaufferie provisoire de Lormont	134	0,11%
TOTAL	126 221	100,00%

IV- Abonnés

Le réseau de chauffage urbain dessert environ 9000 logements de même que des équipements municipaux, des établissements scolaires, une clinique et deux centres commerciaux soit un total de 12 000 équivalent logements correspondant aux besoins d'une agglomération d'environ 25.000 habitants.

La répartition des abonnés est la suivante :

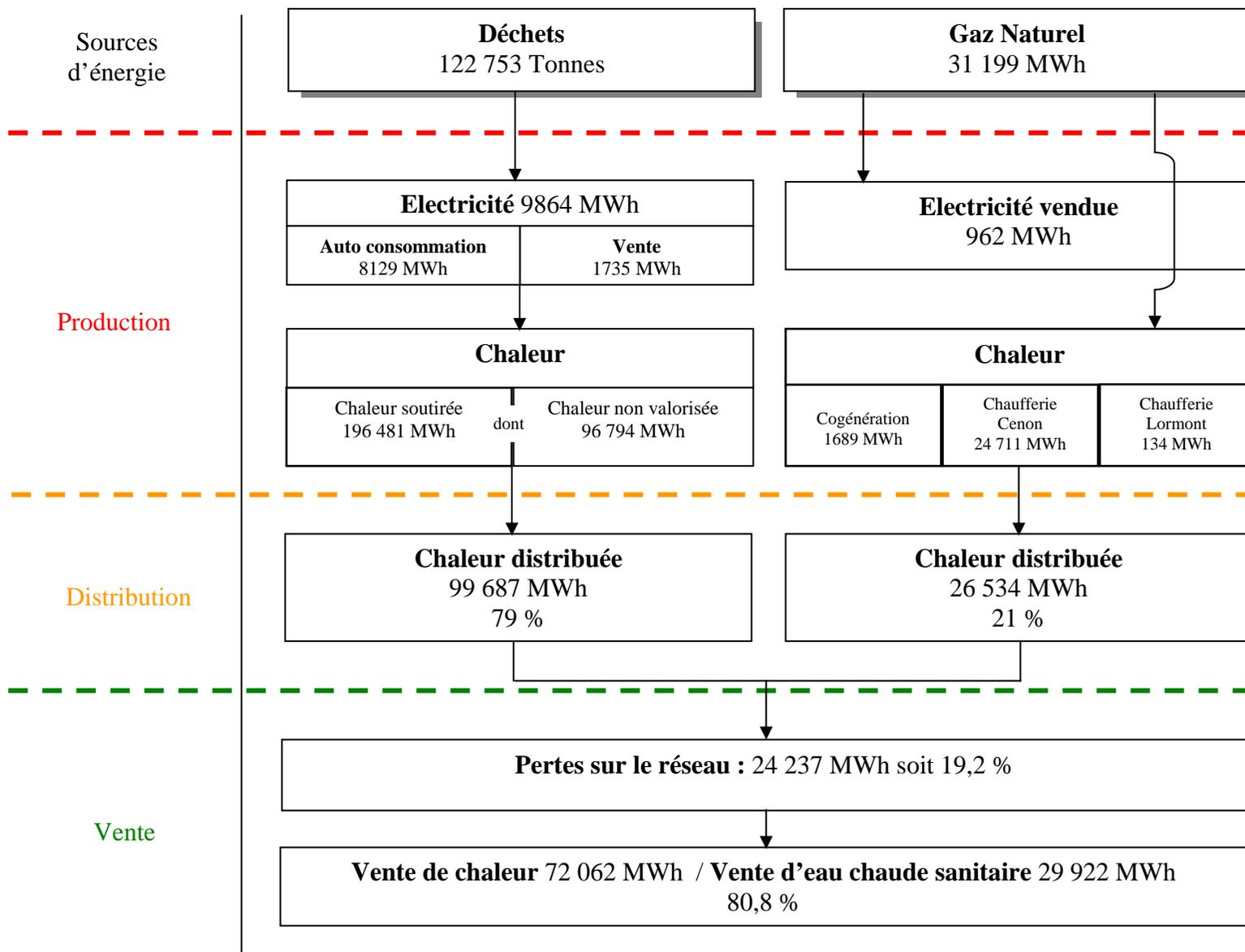


V- Ventes

La chaleur annuelle vendue aux abonnés a été de 72 062 MWh, soit 32 704 MWh de moins qu'en 2010, en raison principalement des conditions climatiques clémentes.

La vente d'eau chaude sanitaire a baissé de 3184 MWh par rapport à 2010 en raison de la démolition des résidences Génicart 1 et 3 sur la commune de Lormont ayant entraîné une baisse de consommation d'eau de l'ordre de 7.400 m³.

Synthèse du bilan technique 2011 du réseau de chaleur



Analyse financière du service public (budget annexe)

Le service public du chauffage urbain est l'objet d'un budget annexe interne à la Communauté Urbaine de Bordeaux, distinct des comptes du délégataire.

I. Les dépenses du service public du chauffage urbain

Les dépenses d'investissement

- Les dépenses réelles s'élèvent à **3.082.277,37 €** ainsi réparties

Dépenses réelles d'investissement	
Divers	1 558,50
Raccordements	27 283,16
Frais d'études chaufferie bois / gaz	8 893,95
Report déficit 2010	233 649,43
Emprunts	2 810 892,33
TOTAL	3 082 277,37

- Les dépenses d'ordre s'élèvent à **837.082 €**

Les dépenses de fonctionnement

- Les dépenses réelles s'élèvent à **84.828,26 €** ainsi réparties:

Dépenses réelles de fonctionnement	
Frais de personnel	57 253,66
Frais divers	22 265,60
Taxe foncière	5 309,00
TOTAL	84 828,26

- Les dépenses d'ordre s'élèvent à **32.315,47 €**

II. Les recettes du service public du chauffage urbain

Les recettes d'investissement

- Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **4.098.900,22 €** ainsi réparties:

Recettes réelles d'investissement	
Subventions	288 377,43
Emprunts	2 529 655,45
Divers	7 355,04
Affectation résultat budget fonctionnement 2010	1 273 512,30
TOTAL	4 098 900,22

- Les recettes d'ordre s'élèvent à **320.907,39 €**

Les recettes de fonctionnement

- Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **1.635.433,11 €** ainsi réparties:

Recettes réelles de fonctionnement	
Recettes en provenance de la DSP	1 308 673,57
Excédent d'exploitation reporté	326 759,54
TOTAL	1 635 433,11

- Les recettes d'ordre s'élèvent à **548.490,08 €**

III. Synthèse de l'analyse

A l'issue de l'exercice 2011, les résultats du budget annexe « Chauffage urbain des hauts de Garonne » sont les suivants :

	Recettes	Dépenses	Résultat
Investissement	4 098 900,22	3 082 277,37	1 016 622,85
Fonctionnement	1 635 433,11	84 828,26	1 550 604,85

L'excédent budgétaire provient pour moitié des reports antérieurs et pour l'autre moitié des résultats de l'année 2011.

Analyse économique et financière du délégant

Rive Droite Environnement

RESUME

Il s'agit de la troisième année de ce contrat d'affermage d'une durée de douze ans.

Le présent rapport de la société Rive Droite Environnement, délégataire de service public pour l'élimination des déchets et l'exploitation du réseau de chaleur, est basé sur les comptes annuels 2011, le compte d'exploitation prévisionnel 2009-2020, la liasse fiscale et l'annexe des comptes sociaux.

Le résultat de ce troisième exercice se solde par un bénéfice de 0,510 M€ contre 0,259 M€ attendu au plan d'affaires prévisionnel. En revanche, l'excédent brut d'exploitation réel n'est pas meilleur que le prévisionnel ainsi la clause de partage des gains de productivité ne peut être mise en application pour l'exercice 2011.

I. PREAMBULE

A. RAPPEL HISTORIQUE SUR LE CONTRAT ET PARTICULARITES

La Communauté urbaine a décidé par délibération en date du 28 novembre 2008 de désigner le groupement Soval Dalkia délégataire de service public. Ce contrat a pris effet au 1^{er} janvier 2009 pour une durée de 12 ans.

L'objet de la délégation porte sur l'exploitation simultanée, d'une part, d'un service d'incinération des déchets, et d'autre part, d'un chauffage urbain.

Le contrat, aux risques et périls du délégataire, est qualifié d'affermage avec îlots concessifs. En effet, l'usine d'incinération et le réseau de chauffage existant constituent l'affermage. En revanche, la réalisation de travaux tant sur le réseau, qu'en sous stations et à l'usine (Groupe Turbo Alternateur et autres) devient concessive (passage en basse pression, raccordement nouveaux abonnés). Le fermier se voit confier les travaux d'entretien, les travaux de modification et de 1^{er} établissement sur l'usine d'incinération mais les autres travaux (chaufferie biomasse par exemple) sont du ressort de la CUB.

La CUB est engagée à apporter au moins 90 000 tonnes de déchets par an à l'usine d'incinération (sur toute la durée du contrat). Les apporteurs principaux sont la CUB, le SIVOM Rive Droite, VEOLIA Propreté, LYONNAISE DES EAUX.

Deux avenants au contrat ont été passés durant l'année 2009.

- L'avenant N°1 signé le 15 juin 2009 et notifié le 23 juin 2009 a porté sur :
 - La création de la société ad hoc (Rive Droite Environnement) dédiée à la délégation comme prévu au contrat avant le 30 juin 2009 se substituant dans l'intégralité des droits et obligations du délégataire (groupement Soval Dalkia). La société a bien été immatriculée le 28 janvier 2009.
 - La subdélégation (Rive Droite Energie) d'une partie du service public concernant la gestion du service de production d'électricité de la turbine à gaz, de la production de chaleur des chaufferies et l'ensemble de la distribution de chaleur.
 - La levée par la Communauté urbaine de l'option « efficacité énergétique de l'incinération des déchets ». Sa mise en œuvre permet un ratio « efficacité énergétique » supérieure à 0,60 (cf. article 61 du contrat). Cette option comprend le remplacement du groupe turbo alternateur existant par un groupe turbo alternateur à contre-pression.
 - La levée de l'option « rénovation de la cogénération » consiste en la modernisation des installations de cogénération existantes avec ajout d'une turbine à vapeur et le renouvellement du contrat de vente d'électricité en option d'achat avant le 1^{er} novembre 2012.

Ces deux levées d'option ont donné lieu à un nouveau plan d'affaires annexé au contrat en lieu et place du précédent.

- L'avenant N°2, approuvé le 22 décembre 2009, est venu préciser les conditions de réduction des Unités de Répartition Forfaitaires (U.R.F) d'un abonné en fonction de travaux d'amélioration de son bâtiment. Cet avenant a pris en compte la disparition et de la révision de certains indices et leur remplacement.

Du fait que l'avenant n°1 ait prévu une subdélégation, la lecture du compte de résultat global présente les particularités suivantes :

- C'est le délégataire (usine d'incinération) qui a pris à sa charge tous les contrats (eau, électricité, gaz, personnel, téléphone, ...)
- C'est au subdélégataire (le réseau de chaleur) que le délégataire refacture les charges qui lui incombent.
- Dans le compte de résultat de l'usine d'incinération la recette de vente de chaleur pour 1,5 M€ représente une charge pour le subdélégataire (réseau) qui achète cette énergie au délégataire.

B. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Deux avenants au contrat ont été passés durant l'année 2011 :

- L'avenant N°3 signé le 31 janvier 2011 et notifié le 18 février 2011 a porté sur :
 - La prise d'acte de l'installation aux frais du délégataire d'un complément d'équipement pour le traitement des oxydes d'azote (NOx), permettant ainsi à la Communauté Urbaine de bénéficier du taux réduit de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes comme prévu dès le 1^{er} janvier 2011 en contrepartie du retard pris par le délégataire dans la mise en place du groupe turbo alternateur.
 - Dans un second temps, fixe à la date du 1^{er} octobre 2011 la mise en service du groupe turbo alternateur et l'application des pénalités éventuelles
- L'avenant N°4 en date du 10 août 2011 et notifié le 6 septembre 2011 a porté sur la modification du périmètre de la délégation afin de permettre au délégataire de cibler et d'exporter la chaleur du réseau à d'autres abonnés. En outre le bordereau de prix (annexe 12 du contrat) est complété.

L'année 2011 sur un plan économique a été marquée par une baisse des apports de déchets ayant eu une répercussion sur l'usine d'incinération et une douceur climatique qui a contribué à une production de chaleur moindre impactant le réseau de chaleur.

C. LE PATRIMOINE IMMOBILIER

S'agissant d'un affermage pour ce qui concerne l'usine et l'existant du réseau, le délégataire a choisi de ne pas faire figurer au bilan de son activité l'intégralité des biens immobilisés ; ainsi seuls les biens concessifs apparaissent dans la liasse fiscale.

Le chauffage urbain (RIVE DROITE ENERGIE) compte 10,4 M€ d'investissements nets (dont 10,6 investis en 2009).

L'usine d'incinération (RIVE DROITE ENVIRONNEMENT) inscrit à son actif 3,4 M€ d'investissements nets à fin 2010, suite à des acquisitions brutes réalisées en 2010, à hauteur de 3,3 M€ (dont 3,2 M€ pour l'acquisition du nouveau groupe turbo alternateur).

Le délégataire gère les investissements qu'il finance lui-même et les fait figurer à l'actif du bilan en tant qu'immobilisations du domaine concédé. Ces immobilisations seront remises à la CUB à titre gratuit et en état de fonctionnement à l'échéance du contrat. Seules les immobilisations dites « renouvelables » devraient faire l'objet d'un amortissement industriel. Toutefois, le délégataire a préféré ne pas constater d'amortissement qui viendrait minorer l'actif mais pratiquer une provision pour garantie contractuelle qui sera gérée à l'identique des biens du domaine affermé (gérés par la CUB). Un amortissement financier est pratiqué appelé « provision pour reconstitution des capitaux investis » (PRCI) sur la totalité des immobilisations du domaine concédé (renouvelable ou non), il est doté de 918 k€ en 2011, de 913 k€ en 2010 et de 352 K€ en 2009. Ainsi, la provision pour

reconstitution du capital, au passif du bilan, passe ainsi de 352 K€ en 2009 à 1 265 K€ en 2010 et à 2 183 K€ en 2011.

D. LE PERIMETRE

Il est géographiquement situé sur les communes de Cenon (UVE et chaufferie), Floirac et Lormont (chaufferie de secours).

Le périmètre de la délégation (usine) est constitué de l'ensemble de l'usine d'incinération et ses annexes (bâtiment aéro-réfrigérant, livraison de boues, hall de réception des déchets, bâtiment fours chaudières,...), le bâtiment traitement des fumées, la cheminée d'évacuation des fumées, le bâtiment administratif, et les abords clôturés. L'unité de vitrification avait été démantelée par la CUB en 2010.

Le périmètre de la subdélégation (réseau) comprend la chaufferie principale avec cogénération, le réseau primaire et les sous stations. En aval de l'échangeur de la sous-station (radiateur par exemple) c'est hors délégation de service public.

Pour rappel, en 2009, le délégataire avait réalisé d'importants travaux sur le réseau de chaleur (10,4 M€) notamment pour le passage en basse pression et le changement de sous stations.

E. CONTROLES EFFECTUES

Le compte rendu technique et financier annuel (CRTF) a été transmis à la Collectivité conformément à l'article 83 du contrat : liasse fiscale, bilan, et compte d'exploitation analytique, rappel des différents tarifs appliqués.

Nous sommes en attente des rapports du commissaire aux comptes au moment de la rédaction de ce rapport.

Le rapprochement entre le compte de résultat et la liasse fiscale a été effectué pour Rive Droite Environnement et Rive Droite Energie. Les écarts relevés sur Rive Droite Environnement ont été expliqués mi mai par le délégataire. En effet, l'écart de 16 k€ sur le résultat net (36 k€ de charges et 20 k€ de produits non repris dans le compte de résultat Vs les comptes sociaux) concerne une partie des frais de siège non repris dans le compte de résultat de la délégation. De même, concernant Rive Droite Energie les écarts relevés entre les comptes sociaux (Liasse Fiscale) et le compte de résultat sont tous expliqués par les comptes de raccordement fournis dans le CRTF.

Pour la deuxième année consécutive les comptes de résultat d'exploitation ne sont pas définitifs pour le 30 mars, date à laquelle le délégataire doit transmettre une version provisoire¹ de son compte rendu technique et financier. La lecture et le contrôle des comptes sont difficiles ce qui empêche le délégant de procéder à des analyses financières. Le délégataire argue que seules trois modifications ont été effectuées par soucis de précision et d'exactitude dans la version définitive transmise le 3 mai.

Il a été proposé au délégataire de s'organiser différemment pour les prochains exercices afin qu'une réunion de calage entre le délégataire et le subdélégataire ait lieu au cours du premier trimestre, notamment en ce qui concerne les opérations réciproques. Lors d'un comité de direction RD Environnement du mois d'avril, il a été acté que des rencontres aient lieu entre le délégataire et son subdélégataire avant transmission du CRTF à la Collectivité ce qui devrait être mis en place pour l'exercice 2012.

De plus, à l'occasion d'un échange avec le délégataire, il est apparu qu'aucune procédure écrite n'existait sur l'élimination des opérations réciproques. Le délégant veillera dans les prochains mois à ce que ce vide soit comblé afin de sécuriser la clôture des exercices sur le compte de résultat consolidé.

¹ rappelons que provisoire signifie dans l'attente de l'approbation des comptes en Assemblée courant juin.

II. LES PRODUITS

Les recettes du délégataire résultent d'une part des prestations fournies par l'usine d'incinération consistant en la vente d'ordures ménagères et boues soit environ 49% du chiffre d'affaires réel total et, d'autre part de la vente d'électricité issue de la cogénération ainsi que les produits de la vente de chaleur R1 (part variable ou consommation) et R2 (part fixe ou abonnement). Les recettes du réseau de chaleur représentent 51% du chiffre d'affaires réel total.

Les principaux apporteurs de déchets sont la CUB, le SIVOM (rive droite), Véolia Propreté agences de Bègles et de Pompignac, la Lyonnaise des Eaux (boues de STEP).

Libellé \ années	Réalisé 2009		Réalisé 2010		Réalisé 2011		Evolution réalisé 2011 / 2010	
	€	% sur total réel	€	% sur total réel	€	% sur total réel	en valeur	en %
Incinération	7 000 636	47%	6 988 227	47,9%	7 172 276	51,1%	184 049	2,6%
Prestation de boues	417 341		414 482		375 047		-39 435	-9,5%
Vente Ordures Ménagères CUB	5 127 864		5 154 448		5 352 659		198 211	3,8%
Vente Ordures Ménagères hors CUB	950 130		912 144		1 082 610		170 466	18,7%
Vente ferrailles mâchefers	1 321		1 318		2 563		1 245	94,5%
Vente électricité					45 198		45 198	N/A
TGAP	503 980		505 836		314 199		-191 637	-37,9%
Chauffage Urbain	7 945 961	53%	7 608 641	52,1%	6 860 713	48,9%	-747 929	-9,8%
R1	2 899 205		2 828 651		2 389 649		-439 002	-15,5%
R2	3 477 172		3 354 217		3 561 371		207 154	6,2%
Vente d'électricité (cogénération)	1 566 476		1 156 584		876 778		-279 805	-24,2%
Ventes complémentaires DSP			2 618		33 512		30 894	1180,1%
Ventes complémentaires hors DSP	3 108		3 024		926		-2 098	-69,4%
Droits de raccordement			263 547		-1 524		-265 071	-100,6%
Total Chiffre d'Affaires	14 946 597	100%	14 596 868	100,0%	14 032 989	100,0%	-14 596 868	-3,9%

Les autres produits ne sont pas analysés en détail car ils représentent seulement 2,4% du total des produits de la délégation.

A. L'usine d'incinération :

Les recettes de 2011 ont été de 7 172 K€ contre 6 988 K€ en 2010 soit un écart positif de 184 K€ (+2,6%). En revanche, les recettes de l'exercice 2011 ont été largement inférieures au prévisionnel 2011 à hauteur de 1 357 K€ soit -15,9%. Le chiffre d'affaires réel cumulé des exercices 2009 à 2011 reste inférieur aux prévisions pour 1 030 k€ soit -4,6%.

Les principales sources d'écart sont expliquées ci-après :

Prestations de boues :

Il s'agit de l'incinération des boues issues des stations d'épuration de la CUB exploitées par la Lyonnaise des Eaux. Le chiffre d'affaires correspondant à cette prestation est en forte baisse par rapport à 2010, - 39 K€ soit -9,5%. Sur les 11 000 tonnes de boues prévues seules 6 592 tonnes ont été traitées par Cenon, ainsi, le chiffre d'affaires réalisé est très inférieur au prévisionnel (- 173 K€ correspondant à -31,5%). L'apporteur principal préfère d'autres débouchés que l'incinération malgré un prix unitaire très attractif (57 €/HT/t).

Ventes d'ordures ménagères :

Les apports de tonnages prévus étaient de 90 000 tonnes CUB (y compris Sivom) et 30 000 tonnes hors CUB, en fait l'usine de Cenon n'a reçu que 115 923 tonnes en 2011 réparties entre la CUB pour 102 276 tonnes et Hors CUB pour 13 622 tonnes. Les possibilités de stockage de l'installation étant limitées, la difficulté est de faire correspondre les apports aux capacités techniques de traitement.

Toutefois le chiffre d'affaires réalisé sur la vente d'ordures ménagères CUB a donc été de 6,435 M€ soit une hausse de 0,369 M€ (+6%) comparativement à 2010 et en hausse par rapport au prévisionnel (+0,152 M€ ou +2,4%).

Conformément au contrat de DSP, Rive Droite Environnement a complété principalement les livraisons avec les collectes de l'agence Véolia Propreté Bègles. Le chiffre d'affaires réalisé sur la vente d'ordures ménagères hors CUB a donc été de 1 083 K€ en 2011 contre 912 en 2010 et est resté très en deçà des attentes du prévisionnel (-1 077 k€ ou -50%).

Le prix moyen de vente des OM facturé à la CUB est inférieur à celui pratiqué aux autres apporteurs : 69,34 € HT la tonne pour la CUB (52,34 € sur 102 276 tonnes et 17 € d'emprunt pour les 90 000 premières tonnes), 79,33 € pour les autres.

Pour rappel, les OM CUB regroupent les apports de la collecte propre de la CUB mais aussi ceux des communes de la CUB effectuée par le SIVOM Rive Droite.

Ventes de chaleur :

La vente de chaleur de l'usine au réseau de chauffage urbain pour 1,5 M€ n'apparaît pas dans la présentation globale du compte de résultat puisque celle-ci est neutralisée en consolidation par l'achat (1,5 M€) de cette même chaleur par le réseau à l'usine.

La vente comptabilisée en 2011 est en forte diminution (soit -266 K€ ou -15%) par rapport à l'exercice 2010, en raison d'une rigueur climatique plus faible, de difficultés liées à la régulation du nouvel échangeur et du fonctionnement de la cogénération du 23 au 31 décembre 2011. Cependant malgré cette baisse l'énergie apportée au réseau de chauffage urbain provient très majoritairement des échangeurs de récupération de chaleur issue de la combustion des déchets.

Vente d'électricité :

Un chiffre d'affaires presque inexistant (45 k€) retrace les difficultés de mise en place du nouveau groupe turbo alternateur et le retard d'une année par rapport aux prévisions (1,7 M€).

Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) :

La TGAP applicable aux déchets réceptionnés dans l'usine d'incinération est payée par le délégataire (2,6 € la tonne de déchets réceptionnés) et est remboursée par l'apporteur des déchets. La dépense de 314 K€ se trouve ainsi compensée par le produit pour 315 K€. Ce poste n'avait pas été budgété dans le plan d'affaires.

En janvier 2011, le délégataire a installé à ses frais un complément d'équipement pour réduire au meilleur niveau les émissions d'oxydes d'azote (NOx) pour pallier le retard dans la mise en place du groupe turbo alternateur, ce qui a permis à la CUB de bénéficier de taux réduit de TGAP.

En conclusion pour l'incinération :

Apparemment, un chiffre d'affaires très légèrement en baisse par rapport à l'exercice 2010 (82 K€ et moins de 1%), et inférieur au prévisionnel 2011.

En fait, après retraitement de la recette de TGAP (non prévue dans le plan prévisionnel et par ailleurs compensée dans les charges), le chiffre d'affaires de l'usine incinération réalisé en 2011 est supérieur à celui de 2010 à hauteur de 109 K€ soit 1,3% grâce notamment aux ventes d'ordures ménagères. Mais ce chiffre d'affaires demeure inférieur au prévisionnel (-13% ou 1,3 M€) du fait du retard de recette d'électricité.

B. Le chauffage urbain :

Le chiffre d'affaires du subdélégataire a été de 6,9 M€ contre 7,6 M€ en 2010 soit un écart défavorable de 748 K€ (-9,8%). Par ailleurs, les recettes attendues de l'exercice 2011 étaient de 9,5 M€ un retard

du réalisé 2011 est donc de 2,6 M€ soit -27,9%. De plus, sur les trois premières années les recettes attendues s'établissaient à 28,8 M€ et elles n'atteignent à fin 2011 que 22,4 M€ soit une performance moindre de 6,4 M€ (-22,2%).

Ventes R1 :

La vente de R1 (partie variable équivalent à la consommation des usagers) a été sur l'année 2011 de 2,4 M€ versus 2,8 M€ en 2010. Cette diminution de 439 K€ soit -15,5% est principalement due à la baisse des degrés jours unitaires (1 441 DJU en 2011 contre 2 114 en 2010 soit -31,8%). Le prix moyen vendu de 2011 a été de 23,09 €/du MWh contre 20,39 €/du MWh livré en 2010 soit +13,24% d'augmentation.

Ventes R2 :

Le chiffre d'affaires issu de la vente R2 (partie fixe) correspondant à la puissance souscrite est en hausse en 2011 par rapport à 2010 : 3,6 M€ versus 3,4 M€ soit + 207 K€ +6,2%.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2011 reste cependant inférieur au plan d'affaires initial : - 328 K€. Cette augmentation est liée aux tarifs appliqués pendant l'année. Par ailleurs, la part qui rémunère le gros entretien et renouvellement des matériels primaires s'établit à 781 k€ et est comprise dans le terme R2.

Ventes d'électricité cogénération :

La vente d'électricité issue de la cogénération continue la baisse amorcée en 2010, elle est de l'ordre de 280 k€ correspondant à - 24% sur l'exercice 2011.

Vente électricité	2011		2010		2011//2010
quantités produites	119 MWh	janvier 2011	1032 Mwhe	4 mois : janvier, mars, novembre, décembre 2010	-24%
Part variable	-19 759		176 108		
Part fixe	896 534		980 476		
Chiffre d'affaires	876 775	1 156 584			

Le subdélégataire fait le choix de renoncer à une production en continue sur 3 624 heures par an au profit d'un mode « dispatchable ». Dans ce cas, le cogénérateur ne produit qu'à la demande d'Electricité de France. L'opérateur rémunère le producteur Rive Droite Energie à travers une redevance variable, assise directement sur la production réelle, et une redevance fixe correspondant à la mise à disposition à tout moment d'une capacité de production. L'intérêt de ce choix est de privilégier la récupération thermique de la chaleur issue de l'usine. La cogénération permet de produire à la fois de l'énergie thermique (chaleur) et de l'énergie mécanique. Seule l'énergie thermique est valorisée en chauffage et eau chaude sanitaire (ECS) par l'intermédiaire du réseau. Quant à l'énergie mécanique, c'est grâce à une turbine à gaz qu'elle est transformée en énergie électrique vendue à ErDF par contrat (sur 12 ans à échéance en 2012). Le 8 décembre 2011 un nouveau contrat a été signé avec EDF pour 12 ans.

Droits de raccordements :

Le contrat de DSP, dans ses articles 28, 29 et 65, prévoit la possibilité d'extensions particulières du réseau de canalisations et de renforcement des installations qui en sont la conséquence. Les frais de raccordement comprennent le coût des branchements et des renforcements éventuels sur le réseau existant, les compteurs.

Les recettes pour 2011 sont négatives pour 1 524 €. Elles sont constituées d'une reprise de provision 2010 à hauteur de 64 340 € dont 32 170 € n'ont pas été facturés à la mairie de Lormont (bois fleuri), un avoir a été enregistré pour le pôle culturel Cenon 5 330 € et seuls 35 976 € ont été facturés pour la résidence Plantagenêt à Lormont.

Le développement est beaucoup moins rapide que celui qui était escompté en 2008, lors des prévisions qui ont permis le chiffrage sur le plan d'affaires.

Quotas de CO² :

L'allocation des quotas de CO² se fait gratuitement par l'Etat sous réserve de restitution à hauteur des consommations. L'attribution a lieu en début de plan (PNAQ II) ce qui correspond à la période 2009-2012, soit 4 ans. Ainsi Rive Droite Energie s'est vue allouée 22 207 tonnes annuelles de quotas de CO².

La société Dalkia a choisi de ne pas polluer les comptes de ses délégations par les opérations de « trading » et de ne pas faire porter à la délégation les gains ou pertes éventuels qui, selon elle, n'a pas à interférer avec les risques et périls définis contractuellement.

Le contrat prévoyait d'affecter les quotas de la collectivité à son délégataire, à lui d'en faire son affaire et de prendre en charge les recettes ou charges y afférent. Il appartient au délégataire de faire un bilan de ses quotas à la fin de chaque exercice dans le compte rendu financier annuel.

Ainsi forte de ce principe et du contrat, le délégataire a déconnecté la réalité économique, retracée dans le compte rendu annuel, et les écritures comptables. Il n'y a pas de moyens simples pour contrôler la cohérence entre les deux méthodes. En revanche, il n'y a pas d'impact au niveau de l'excédent brut d'exploitation de la délégation, tout ce qui concerne les quotas de CO² sont retraités (voir les comptes de raccordements du compte annuel).

Ainsi, sur la période 2009-2012, un point est effectué sur les quotas :

	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>cumul</u>
allocation	22 207	22 207	22 207	22 207	88 828
conso	11 937	10 006	6 551		28 494
reste	10 270	12 201	15 656	22 207	60 334
					0
cession		-32 477	-5 500		-37 977
					0
reliquat après cession		-10 006	10 156	22 207	22 357
Reste à fin 2011			150		

Dalkia a saisi en 2010 l'opportunité de vendre sur le marché 32 477 tonnes au cours de presque 15 €/la tonne. A fin 2011, les quotas de CO² cotent à moins de 8 €/la tonne. La cession de 5 500 tonnes intervenue en 2011 s'est faite au prix de 11,4 €

Il reste à fin 2011 22 357 tonnes jusqu'à la fin 2012, la consommation moyenne tourne autour de 10 000 tonnes, Dalkia aura la possibilité de céder 12 000 tonnes sur le marché en 2012 ou de les conserver en vue d'un report sur le nouveau plan.

La troisième phase du plan (PNAQ III) 2013-2020 vise à ce que la gratuité soit remplacée par une mise aux enchères et le nombre d'allocation diminuée.

En conclusion pour le chauffage urbain:

Un chiffre d'affaires en baisse en 2011 par rapport à celui constaté en 2010 et surtout très en deçà du prévisionnel. Ceci est dû à la diminution de la recette de la cogénération en raison du choix du subdélégataire de passer en mode « dispatchable », aux droits de raccordements prévus et non réalisés et à la baisse des degrés jour unitaire sur le R1.

Le chiffre d'affaires global de la DSP :

L'agrégation des recettes de l'incinération et du chauffage urbain forme le total du chiffre d'affaires de la DSP.

Les recettes sont de 14,0 M€ en 2011 contre 14,6 M€ en 2010. Elles ne cessent de décroître en particulier sur la partie chauffage urbain en raison d'une douceur climatique et du mode « dispatchable » de cogénération et enfin d'un retard de presque 2 M€ sur les droits de raccordements.

III. LES CHARGES

Pour rappel, par mesure de simplification et de facilité de lecture, les charges n'ont pas fait l'objet de différenciation entre le délégataire (usine) et le subdélégataire (réseau), mais ont été regroupées après consolidation (annulation des contre parties réciproques). Autant que de besoin, il sera fait référence en détail à la consommation de l'usine ou du réseau.

Celles-ci sont présentées ci-après :

Libellé \ années	Réalisé 2009		Réalisé 2010		Réalisé 2011		Evolution réalisé 2011 / 2010	
	€	% sur total réel	€	% sur total réel	€	% sur total réel	en valeur	en %
Variation de stock	0		0				0	N/A
Achat	3 831 704	20,1%	2 855 003	20,9%	2 435 388,60	19,1%	-419 614	-14,7%
Electricité	287 224		258 044		424 693,57		166 650	64,6%
Eau	34 122		45 832		42 270,59		-3 562	-7,8%
Combustibles	2 583 786		1 847 314		1 524 266,06		-323 048	-17,5%
Produits allumage et additifs	33 113		29 582		38 409,72		8 828	29,8%
Carburant GO	0		0		0,00		0	N/A
Fourniture d'entretien et petit équipement	253 401		84 882		35 305,55		-49 576	-58,4%
Réactif traitement des fumées	546 363		434 567		351 935,00		-82 632	-19,0%
Autres achats	93 695		154 782		18 508,11		-136 274	-88,0%
Services extérieurs	9 788 633	51,5%	5 235 270	38,3%	5 102 548,00	40,1%	-132 722	-2,5%
Facturation frais de siège	720 286		719 736		757 373,27	6,0%	37 637	5,2%
Sous-traitance	2 539 165		2 579 779		2 396 825,84	18,8%	-182 953	-7,1%
dont groupe	1 803 594		2 326 782		2 149 810,00	16,9%	-176 972	-7,6%
Crédit Bail, location	117 240		5 106		31 906,17	0,3%	26 800	524,8%
Petit entretien	0		0		0,00	0,0%	0	N/A
Gros entretien et réparations (GER)	5 905 297		1 444 090		1 507 978,37	11,9%	63 888	4,4%
Maintenance	93 259		175 781		3 040,00	0,0%	-172 741	-98,3%
Entretien et réparation autres	0		17 057		36 542,35	0,3%	19 485	114,2%
Assurance	406 123		293 720		367 797,00	2,9%	74 077	25,2%
dont groupe	321 968		0		0,0%	0	0	N/A
Documentation - Etude	7 263		0		1 085,00	0,0%	1 085	N/A
Autres services extérieurs	209 729	1,1%	367 722	2,7%	293 699,78	2,3%	-74 022	-20,1%
Honoraires	19 978		38 607		73 117,84		34 511	89,4%
Déplacement, Missions, Réceptions	27 495		30 319		55 623,91		25 304	83,5%
Frais de véhicule	0		58 000		24 872,00		-33 128	-57,1%
Postes et télécommunications	47 064		68 714		46 143,91		-22 570	-32,8%
Frais de contrôle	87 201		135 893		75 164,00		-60 729	-44,7%
Autres services extérieurs	27 992		36 189		18 778,12		-17 410	-48,1%
Impôts et Taxes	911 541	4,8%	1 003 565	7,3%	577 745,88	4,5%	-425 819	-42,4%
Taxe professionnelle /CET	159 391		229 739		98 273,40		-131 465	-57,2%
Taxe parafiscale	1 566		2 642		2 532,48		-110	-4,1%
Taxe véhicule	0		119		120,00		1	0,8%
CSS Organic	25 806		27 654		26 422,00		-1 232	-4,5%
TGAP	507 212		507 844		313 721,00		-194 123	-38,2%
Autres dont TF	217 566		235 567		136 677,00		-98 890	-42,0%
Impôt forfaitaire annuel - IFA	0		0		0		0	N/A
Charges de personnel	2 413 297	12,7%	2 452 825	17,9%	2 385 412,40	18,7%	-67 412	-2,7%
Rémunération	1 906 188		1 796 143		1 722 686,40		-73 456	-4,1%
Participation	0		0		0,00		0	N/A
Charges Sociales	507 109		656 682		662 726,00		6 044	0,9%
Autres charges de gestion courante	0	0,0%	0	0,0%	0,00	0,0%	0	N/A
Redevances pour occupation du domaine public et chauffage urbain	1 864 555	9,8%	1 770 320	12,9%	1 927 960,62	15,2%	157 641	8,9%
TOTAL DES CHARGES	19 019 459		13 684 704	100,0%	12 722 755,28	100,0%	-961 949	-7,0%

Les charges d'exploitation comptabilisées en 2011 pèsent pour 91% dans le chiffre d'affaires réalisé ; la cible au plan d'affaires était de 85%. Pour rappel, et à iso périmètre les charges 2010 pesaient pour 94 % dans le chiffre d'affaires.

Globalement les charges 2011 ont diminué de 7% par rapport à celles comptabilisées en 2010 ce qui représente une baisse de l'ordre de 962 k€ Le poste achat (-420 k€) explique presque 50% de cette baisse grâce aux combustibles (-323 k€) et autres achats (-136 k€), l'autre explication de la baisse réside dans le poste sous-traitance.

Un classement des quatre premiers postes de coûts a été effectué sur l'année 2011 et mis en perspective par rapport à 2009 et 2010. Ces postes représentent 93% du total des charges d'exploitation de la délégation.

Charges d'exploitation DSP globale	Réalisé 2009	Part sur total Réel 2009	Réalisé 2010	Part sur total Réel 2010	Réalisé 2011	Part sur total Réel 2011	Ecart Réalisé 2011 Vs 2010	Var. Réel 2011 Vs 2010
Services extérieurs	9 788 633	51,5%	5 235 270	38,3%	5 102 548,00	40,1%	-132 722	-2,5%
Achats	3 831 704	20,1%	2 855 003	20,9%	2 435 388,60	19,1%	-419 614	-14,7%
Charges de Personnel	2 413 297	12,7%	2 452 825	17,9%	2 385 412,40	18,7%	-67 412	-2,7%
Redevance pour occupation du domaine Public et chauffage urbain	1 864 555	9,8%	1 770 320	12,9%	1 927 960,62	15,2%	157 641	8,9%
TOTAL	17 898 189	94,1%	12 313 417	90,0%	11 851 309,62	93,2%	-462 107	-0,03752877
Total Charges d'exploitation	19 019 459	100,0%	13 684 704	100,0%	12 722 755,28	100,0%	-961 949	-7,0%

L'analyse ci-dessous reprend poste par poste les diminutions et augmentations significatives.

A. LES SERVICES EXTERIEURS

Les services extérieurs représentent 40 % du total des charges 2011 contre 38,3% en 2010. Leur poids relatif s'accroît bien que le poste a diminué de 2,5% ou 133 k€ ce qui s'explique par la décroissance des charges totales.

Ce poste mérite des explications sur les charges dont le poids est représentatif ou dont la variation d'une année à l'autre est importante, à savoir : la sous-traitance (18,8% des charges), le Gros Entretien et Renouvellement (11,9%), la facturation des frais de siège (6%) et la maintenance (-98,3% d'évolution).

La sous-traitance :

La sous-traitance n'évolue que très faiblement : 2,4 M€ contre 2,6 M€ en 2010 soit 7% de moins qu'en 2010 ou 183 k€. Ce poste demeure inférieur au budget (- 613 K€).

Presque 90% des charges sur ce poste émanent du groupe (2,1 M€ sur 2,4 M€). Les coûts semblent être maîtrisés par un regroupement de ces éléments au sein du groupe.

Le Gros entretien et renouvellement (GER) :

Pour rappel, selon les conditions du contrat de délégation, les travaux de renouvellement et de grosses réparations des installations et des équipements sont à la charge du délégataire. Un plan prévisionnel de GER figure au contrat et est ajusté et mis à jour à l'occasion de l'établissement du rapport annuel d'activité. La particularité de l'enregistrement comptable est la non constitution de provision et donc de reprise mais la passation des dépenses directement en charges ; ce qui vient grever le résultat directement et conséquemment. Cette charge pèse pour 30 % dans le poste Services Extérieurs et 12% du total des charges.

GER en €	Réel 2010		Réel 2011	
RDEnvironnement	1 269 679	88%	1 324 433	88%
RDEnergie	174 412	12%	183 545	12%
Global	1 444 090	100%	1 507 978	100%

Les dépenses de GER comptabilisées en 2011 sont de 1,5 M€ versus 1,4 M€ en 2010 mais sont plus conséquentes que le prévisionnel : + 340 K€. Elles concernent, à 88% les travaux de l'incinération et plus particulièrement les travaux sur chaudière (523 k€).

Conformément à l'article 84 du contrat de délégation, un tableau de détail de l'établissement du compte de GER figure dans le compte rendu technique et financier (CRTF).

Le solde cumulé du compte au 1^{er} janvier 2011, majoré du chiffre d'affaires P3 constaté en 2011 par Rive Droite Energie, minoré des travaux comptabilisés au titre du GER en 2011 forment le solde du compte au 31 décembre 2011. L'écart de 21 467 € constaté entre les comptes et le tableau de suivi figurant dans le compte rendu technique et financier rédigé par RDE correspond aux provisions passées en comptabilité et non intégrées dans le tableau de suivi.

Ces frais sont retraités dans l'analyse de l'excédent brut d'exploitation susceptible de donner lieu à un reversement à la Collectivité (voir supra).

Les postes **Location** et **entretien réparation** qui ne représentent chacun que 0,3% du total des charges de l'exercice, se voient évoluer très fortement. C'est sur l'entité Rive droite Energie que ces charges ont pris de l'importance. La prise en location de cinq remorques portant les chaudières de secours explique principalement cet écart.

Enfin, la facturation des **frais de siège** qui rémunère les moyens techniques, commerciaux, juridiques et administratifs mis en œuvre pour l'exécution du contrat et la gestion de la société pèsent pour 6% dans le total des charges de l'exercice et évoluent de 5,2% par rapport à 2010. Pour rappel en 2009 ils ne pesaient que pour 3,8% du total des charges et en 2010 pour 5,3%.

Les frais de siège (757 k€) se répartissent entre :

- Rive droite Environnement pour 471 k€ soit 6,6% du chiffre d'affaires de l'entité et un écart à la prévision de 45 k€. Depuis 2009 il est mentionné au CRTF qu'ils sont révisés de la même façon que la redevance conformément au contrat. Or le contrat est taisant sur ce point. Ce qui figure au plan d'affaires initial c'est une linéarité des frais de siège pour 425,4 k€ (euro constant). C'est une libéralité du délégataire de réviser les frais de siège.

La Communauté urbaine souhaiterait que ce principe, appliqué unilatéralement, soit régularisé par un avenant au contrat. Toutefois, les frais de siège n'impactent pas l'excédent brut d'exploitation puisqu'ils sont retraités pour le calcul de l'éventuel partage des gains de productivité.

- Rive droite Energie pour 287 k€ soit 4,2% du chiffre d'affaires de l'entité et un écart au budget de 27 k€. Dalkia France a fixé contractuellement à 260 k€ les frais de siège qui évoluent selon les mêmes indices que le terme R2.

De même, la Communauté urbaine souhaiterait que ce principe, appliqué unilatéralement, soit régularisé par un avenant au contrat. Toutefois, il est rappelé que les frais de siège n'impactent pas l'excédent brut d'exploitation puisqu'ils sont retraités pour le calcul de l'éventuel partage des gains de productivité.

B. LES ACHATS

Les achats, représentant 19% du total des charges, ont atteint 2,4 M€ contre 2,9 M€ en 2010 soit une économie de 420 K€, 15%. Les achats sont très inférieurs au budget (- 2,7 M€). L'économie globale sur ce poste cumulé de 2009 à 2011 est de 4,5 M€ (33%) au regard du budget.

Les deux postes qui contribuent à la composition de cette rubrique et qui appellent à commentaires sont les combustibles (12% du total des charges) et l'électricité (3,3% du total des charges et une évolution de 64,6% Vs 2010).

Les combustibles :

Au niveau de l'incinération, la consommation de gaz a lieu surtout au démarrage et au redémarrage des machines car il faut remonter les fours en température.

An niveau du réseau de chaleur, la consommation de gaz dépend du fonctionnement de l'incinération, de la rigueur climatique, de l'appel en « dispatchable » de la cogénération.

Ainsi, le poste de combustibles concerne à 94% le réseau de chaleur et 6% l'incinération. Le gaz consommé par Rive Droite Energie pour les besoins de son « process » de chauffage urbain

représente 1 402 K€ versus 1 822 K€ en 2010. La baisse très importante du poste Combustibles, au global de la présente délégation, porte sur l'achat de gaz pour la chaufferie en raison de la combinaison de l'effet volume favorable (27 711 Mwh contre 44 918 en 2010) et de l'effet prix défavorable (50,60 € contre 40,57 € en 2009). Surtout du fait de la cogénération en mode dispatchable sur la totalité de l'année 2011, les achats en gaz se réduisent.

L'électricité :

Les achats d'électricité concernent l'incinération à 74% et le chauffage urbain à 26%. Les charges ont augmenté fortement en 2011. Les problèmes rencontrés avec l'ancien groupe turbo alternateur et la mise en service du nouveau GTA ont conduit RDE à acheter de l'électricité plutôt qu'à la produire en vue de la réinjecter pour ses propres besoins et de la vendre en l'exportant sur le réseau.

C. LES CHARGES DE PERSONNEL

Ils représentent 18,7% du total des charges. Au global de la DSP, ce poste représente 2,4 M€ (linéarité depuis 2009) pour 2,1 M€ (euros constants) estimés dans le plan prévisionnel. Les charges de personnel décroissent entre 2010 et 2011 de 2,8 % toutes charges confondues ; le poste d'indemnités de fin de contrat (calcul des départs à la retraite) n'impacte que très peu les charges de personnel (8,5 k€).

Ce poste a été bien maîtrisé du fait de départ à la retraite non remplacé.

Par simplification, c'est le délégataire qui porte tous les salariés dédiés à l'exécution du contrat. Rive Droite Environnement rétrocède la main d'œuvre consommée par le subdélégataire. Le poste Rémunération regroupe l'ensemble du personnel de la société Rive Droite Environnement et la main d'œuvre des personnes détachées (complètement ou partiellement) issues de la société mère Onyx Aquitaine.

D. LES REDEVANCES

Les redevances pour occupation du domaine public pèsent pour 15,2% dans le total des charges. Elles concernent le chauffage à 74 % et l'incinération à 26 %. Les actualisations sont contrôlées par la Direction Collecte et Traitement des Déchets (DCTD) de la CUB.

	Réel 2010		Réel 2011		Evolution 2011 // 2010	
Rive Droite Energie	1 260 320	71%	1 417 961	74%	157 641	13%
<i>Redevance du service public du chauffage urbain</i>	1 232 681		1 303 365		70 684	6%
<i>Redevance liée au prix de la chaleur</i>	27 639		114 596		86 957	315%
Rive Droite Environnement	510 000	29%	510 000	26%	0	0%
Global redevances	1 770 320	100%	1 927 961	100%	157 641	9%
Part redevances / charges exploitation		12,9%		15,2%		

La redevance du service public du chauffage urbain due par Rive Droite Energie :

Cette redevance est prévue à l'article 63 du contrat initial de délégation. Le montant de base de la redevance appliqué pour la première fois en 2009 était de 1 200 000 €. Le contrat prévoit par la suite une révision du montant de base en fonction de deux indices publiés au Moniteur des

Travaux Publics (« coût de la main d'œuvre des Industries Mécaniques et Electriques » et « Frais et Services Divers catégorie 2 »).

La charge précitée évolue de 6 % sur l'année 2011 et atteint 1 303 365 € soit une augmentation au budget de 8,6%.

La redevance liée au prix de la chaleur due par Rive Droite Energie :

Cette redevance est prévue à l'article 69 du contrat initial de délégation. Elle est actualisée sur le coût des énergies substituées (gaz naturel). L'évolution de 2010 à 2011 est de 87 k€ supplémentaires. Elle est difficilement prévisible en raison de son mode de calcul ; elle devient exigible dès lors que le prix de vente de la chaleur produite par l'usine d'incinération indexé sur le prix de l'énergie (CHALUIOMen) est supérieur à ce même prix de vente indexé sur le coût d'exploitation de l'usine d'incinération (CHALUIOMexp). Le délégataire verse alors à la Collectivité le cumul des montants sur six mois de cette redevance.

La redevance due par Rive Droite Environnement pour utilisation de l'usine d'incinération :

Dans son article 75.1, le contrat de DSP prévoit que le Délégataire verse une redevance fixe annuelle de 510 000 € au titre de l'activité d'élimination des déchets au-delà des 90 000 tonnes garanties. Le réalisé 2011 est donc conforme au prévisionnel.

Il serait éventuellement utile, après trois années d'exploitation du contrat, de faire un premier bilan des modes de calcul des redevances précitées eu égard aux assiettes, aux indices de révision et à la prise en compte des apports hors CUB au-delà des apports garantis.

E. AUTRES POSTES

Taxe professionnelle ou CET

La charge passe de 230 K€ en 2010 à 98 k€ en 2011 affichant une baisse de 57%.

Taxe professionnelle	2010	2011	2010//2011	
Rive Droite Environnement	117 094	-23 137	-140 231	-120%
Rive Droite Energie	112 645	121 410	8 766	8%
Total délégation	229 739	98 273	-131 465	-57%

Ce poste montre une baisse importante en raison d'un crédit de CET enregistré sur Rive Droite Environnement du fait du plafonnement à la Valeur Ajoutée, du dégrèvement 2010 accordé par la commission mixte paritaire et de la reprise de taxe professionnelle 2009.

En conclusion :

des charges qui s'élèvent à 12,7 M€ contre 13,7 M€ en 2010 soit une baisse de presque 1 M€ et à comparer avec 15,4 M€ attendus.

Les économies ont été réalisées d'une part sur les achats à hauteur de 0,420 M€ notamment sur le poste combustibles en raison du fonctionnement en mode « dispatchable » de la cogénération gaz sur l'année complète. D'autre part les économies ont porté sur le poste impôts et taxes pour 0,426 M€ (voir explication supra).

IV. L'EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) RETRAITE

L'article 62 du contrat de délégation prévoit des dispositions financières liées à l'ensemble de la délégation.

Dans l'hypothèse où le délégataire obtiendrait de meilleurs EBE que ceux prévus dans ses comptes d'exploitation prévisionnels, le principe du partage de gains de productivité serait mis en œuvre.

L'excédent brut d'exploitation ainsi visé est l'excédent brut d'exploitation « classique » retraité des frais de siège et des charges de GER (gros entretien et renouvellement).

EBE	Réalisé 2011	Réalisé 2010	Prévisionnel 2011	Ecart réalisé 2011 Vs 2010	Ecart 2011 Réel Vs prévisionnel
Produits	14,3	14,9	18,1	-0,6	-3,8
Charges exploitation	12,7	13,7	15,4	-1,0	-2,7
EBE	1,6	1,2	2,7	0,4	-1,1
Frais de siège	0,8	0,7	0,7	0,0	0,1
Charges de GER	1,5	1,4	1,2	0,1	0,3
EBE retraité	3,9	3,4	4,5	0,5	-0,7

Le compte d'exploitation 2011 met en évidence un EBE retraité inférieur au prévisionnel soit 3,9 M€ contre 4,5 attendu soit un écart de 0,7 M€ (se décomposant en 3,8 M€ manquants sur les produits et 3,1 M€ d'économie sur les charges). Il n'y a donc pas de partage de gain de productivité en 2011.

V. SYNTHÈSE

Il s'agit du troisième exercice de cette délégation qui dégage un résultat positif mais qui, au regard du contrat ne permet pas à la Collectivité de bénéficier des gains de productivité basés sur l'excédent brut d'exploitation, ce dernier étant inférieur au budget.

Après trois ans de contrôle il demeure des zones d'ombre. En effet, la difficulté sur ce contrat reste la vérification de l'agrégation des données consolidées et le raccordement entre les balances générales et les comptes de résultat d'exploitation. Il a été demandé au délégataire de fournir une procédure écrite sur ses opérations réciproques et un tableau de passage des comptes sociaux vers le compte de résultat consolidé afin d'éviter de perdre du temps à contrôler la cohérence des écritures et de pouvoir se consacrer à une véritable analyse de la structure.

A ce jour, il est attendu des explications sur les évolutions des postes de charges tel que « entretien et réparation » et « autres achats ».

Contrôles effectués

En 2011, outre les échanges quasi-hebdomadaires, les agents de la Communauté Urbaine de Bordeaux se sont rendus sur les lieux d'exploitation du réseau à quatre reprises. Ces réunions ont permis de faire le point sur les actions d'entretien du réseau, le suivi des abonnements et les perspectives d'évolution relatives aux nouveaux raccordements et en particulier le projet du raccordement du quartier Carriet de Lormont avec franchissement de la rocade. Un compte rendu hebdomadaire est produit par le délégataire, rendant compte du service effectué et des incidents éventuels intervenus sur le réseau pendant la période de chauffe.

Par procès-verbal en date du 11 janvier 2011, la Communauté Urbaine de Bordeaux, après avoir procédé aux examens et vérifications nécessaires a agréé les travaux de fiabilisation du réseau, le renforcement d'antennes du réseau, le changement complet des quatre vingt dix sept sous-stations, la mise en place de deux chaudières neuves et la mise hors service de l'alimentation en fuel lourd pour la chaufferie principale et la fourniture de cinq chaufferies mobiles de secours.

Par procès verbal en date du 12 septembre 2011, la Communauté Urbaine de Bordeaux, après avoir procédé aux examens et vérifications nécessaires a agréé les raccordements primaires de quatre résidences d'habitation et d'un centre culturel.

Le délégataire a rempli toutes ses obligations au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Avis du délégant

A l'issue de ce troisième exercice de la délégation de service public, qui en compte douze au total, le délégataire a pleinement rempli ses obligations de service et a assuré la continuité du service du chauffage urbain.

Le délégataire poursuit ses efforts de recherche de clientèle mais accuse toujours un retard dans les opérations de raccordement qui doivent au moins compenser les opérations de démolition. La cible principale est le raccordement du quartier Carriet à Lormont.

Le délai imparti au délégataire pour mettre en place un nouveau groupe turbo alternateur a été strictement respecté.

D'un point de vue financier sur l'ensemble de la délégation, l'excédent brut d'exploitation de 1,6 M€ est inférieur au prévisionnel de 2,7 M€. Ce résultat pour la partie incinération s'explique principalement par le moindre apport de boues d'épuration et pour la partie relative au chauffage urbain par le déficit des raccordements face aux opérations de démolition massives accentué par une météo clémente.